La co-construction des politiques agricoles périurbaines

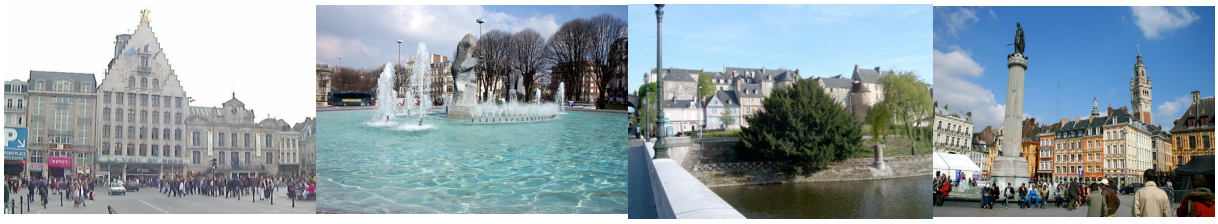

Journée technique nationale –
Le Mans, 30 novembre 2006

Actes résumés, journée technique, Le Mans.

1. Agriculture périurbaine et ville durable.

A. Enjeux de l'agriculture périurbaine, enjeux de la ville durable

B. Quelles interactions ville - espaces agricoles périurbains ?

- Deux éléments qui ne sont pas opposables
- La préservation des espaces agricoles périurbains invite la ville à une nouvelle réflexion.

C. Les mauvaises pratiques urbaines

2. Diversité des situations et diversité des acteurs.

A. Trois regards différents portés sur l'agriculture

B. La diversité des situations par le prisme du diagnostic initial du territoire

C. La diversité des méthodes de financement local

D. La diversité des acteurs

3. Quels outils et quelles avancées aujourd'hui en matière de politique agricole périurbaine ?

A. Les outils de la politique agricole périurbaine

- Les thèmes
- L'échelle
- Trois outils essentiels.

- **Un exemple de questions soulevées par un outil de planification : le schéma régional de l'Ile de France.**

B. Quelques exemples sur les territoires de TEV.

- **L'exemple d'Aubagne**
- **Réaction rennaise**
- **St Etienne Métropole**
- **La chambre d'agriculture de Loire-Atlantique**
- **Les outils de la région Ile-de-France**

4. L'ingénierie de la co-construction.

A. Un large champ de compétences.

B. Quelle attitude adopter en terme d'ingénierie?

- **La reliance**
- **La posture.**

C. Quels objectifs doit atteindre l'ingénierie d'une co-construction ?

- **L'optimisation du temps.**
- **La neutralité.**
- **La permanence.**
- **L'évaluation.**

5. Quels financements pour les projets agricoles périurbains ?

A. Quels fonds sont mobilisables pour le territoire périurbain ?

- **L'Europe.**
- **La région.**

- **Les départements, les agglomérations, les communautés.**
- **L'idée d'un nouveau fonds.**

B. Zoom sur les fonds européens.

- **Le FEADER**
- **LEADER**
- **Le FEDER**
- **Les FSE**

Introduction.

La nécessité de l'élaboration d'une politique périurbaine coconstruite.

Les villes françaises ont vu leur surface doubler en 25 ans (en moyenne), alors que la population française est restée à un niveau quasiment identique pendant cette période, ce qui traduit sur notre territoire une tendance à l'étalement urbain très importante. Cette évolution a été tardivement prise en compte par la loi alors que l'urbanisation et la périurbanisation se poursuivent. Ainsi, les menaces qui pèsent sur l'agriculture périurbaine sont nombreuses : spéculation foncière, développement accéléré des surfaces artificialisées, démantèlement des zones homogènes, rentabilité et transmission difficiles des exploitations agricoles… Ces menaces dépassent même largement le cadre agricole, et renvoient à des problèmes de société plus globaux, tels que l'équilibre du territoire, la « durabilité » ou la « soutenabilité » de la ville, le cadre de vie, les modes de consommation…

Ainsi, il est apparu nécessaire d'appréhender la question des politiques agricoles périurbaines, et cette nécessité nouvelle s'est parfois révélée de façon singulière, en fonction du territoire qui l'a vue émerger. Même si certains effets déclenchants se retrouvent régulièrement (comme le besoin de sécurité et de stabilité foncière, ou une tension entre une intercommunalité et le monde agricole), on a constaté une différence des scénarios en fonction du territoire.

Différents scénarios d'effets déclenchants.

Sur Lille, l'événement déclanchant a été un conflit qui a conduit à l'annulation du SDAU, et les choses se sont ensuite progressivement améliorées jusqu'en 2006 puisqu'une nouvelle compétence, agricole, a été attribuée à la communauté urbaine, et un espace de dialogue a été institutionnalisé avec les organisations agricoles. Sur Angers, les relations agriculture-ville sont assez anciennes, ainsi que les habitudes de travail en commun, mais il y a toujours un fossé assez large entre la perception de l'agriculture par les urbains et la perception de la ville par les agriculteurs. Sur Agen, l'événement déclanchant a été différent, puisque c'est un afflux de population depuis 2003, lié à l'implantation d'entreprises nouvelles, qui a déclenché une espèce de frénésie immobilière dans les communes périphériques. En 2003, un document d'orientation a été signé entre la chambre d'agriculture et l'agglomération, mais celui-ci n'a pas été formalisé, faute d'un réel partenariat. Ceci dit, la constitution d'un syndicat mixte, la semaine dernière, peut permettre d'inaugurer de nouveaux types de partenariats. Il faut maintenant passer à l'action. Sur St Etienne, le cas est encore différent, puisque ce n'est pas une augmentation mais une perte de 20 000 habitants sur une vingtaine d'années qui a été le facteur déclenchant ; on a assisté à un vidage du centre ville avec une colonisation des coteaux alentours.

Cependant, même si l'on retrouve des scénarios de facteurs déclenchants différents, la nécessité d'élaborer des politiques agricoles périurbaines s'est imposée sur le territoire français, et l'implication des acteurs concernés par ces politiques croît avec le temps. Par ailleurs, le nombre de ces acteurs augmente lui aussi, car les enjeux qui concernent les territoires périurbains renvoient à une multitude de domaines : le foncier bien entendu, mais aussi l'activité économique de la ville, les liens sociaux, le cadre de vie, l'environnement, l'équilibre du territoire aménagé… En effet, la fonction récréative et environnementale, principalement, des espaces qui jouxtent la ville est de plus en plus reconnue, ce qui élargie le champ des acteurs concernés par les politiques périurbaines.

Le foncier, la porte d'entrée.

Quand arrive le moment de la transmission de l'exploitation, il est plus alléchant pour n'importe quel agent économique de transmettre l'exploitation à quelqu'un qui a des possibilités de financement bien supérieur à celle d'un jeune exploitant agricole. Cette réalité invite à une réelle réflexion. Il apparaît nécessaire de verrouiller le foncier, et de le verrouiller dans le temps. Ce verrouillage doit ôter les perspectives de spéculation aux propriétaires

fonciers, en les obligeant pratiquement à remettre leurs terrains à l'agriculture. C'est un élément qui apparaît comme fondamentale pour l'aire périurbaine, pour la pérennité de l'activité agricole comme pour la pérennité de la ville. Si l'on s'en tient à des considérations agricoles, rappelons que le foncier est un bien non renouvelable ; chaque fois qu'une exploitation agricole perd du foncier, elle perd obligatoirement de la capacité de production et, élément nouveau mais à prendre en compte, elle perd aussi ce qu'on appelle des droits à paiement unique.

1. Agriculture périurbaine et ville durable.

A. Enjeux de l'agriculture périurbaine, enjeux de la ville durable.

Les enjeux du maintien d'une agriculture autour des villes sont multiples : enjeux économiques, sociaux, environnementaux… Et ces enjeux se concentrent autour d'une thématique nouvelle qui a été abordée aujourd'hui : celle de la ville durable. Si une ville est durable, c'est parce qu'il y a sa périphérie, parce qu'elle a un poumon vert, et ce poumon vert ne peut exister que s'il y a une volonté politique et financière.

Il y a trois piliers à la base d'une ville durable : l'économique, le social et l'environnemental. Mais une approche nouvelle peut être proposée.

Marc SAUVEZ.

« Personnellement, j'ai identifié le problème de la durabilité de la ville comme étant le problème de l'éclatement de la ville. Très schématiquement, les villes françaises ont doublé de surface pendant une période d'environ 25 ans sans augmenter leur population. C'est-à-dire que les gens sont allés à la périphérie ; en fait, on s'aperçoit que la ville s'est morcelée entre quartiers de groupes sociaux à problématiques différentes ; je crois que c'est cette évolution vers la ville éclatée qui est la caractéristique principale de nos villes. Nos villes françaises sont pratiquement les seules du monde à ne pas avoir de gouvernance. Une gouvernance infléchirait ces tendances. J'insiste souvent sur la dimension sociale, mais cette évolution pose aussi des problèmes en termes environnementaux puisque l'on a bien souvent consommé des territoires qui étaient des territoires verts, […] des territoires de production agricole, de loisirs… Aussi, nous avons dans notre pays une fiscalité qui diminue de plus en plus du côté de l'Etat, qui augmente de plus en plus du côté des collectivités territoriales ; […] j'ai

travaillé sur des territoires difficiles, de la proche banlieue parisienne ou du Nord de la France, sur lesquels le potentiel fiscal est très faible et sur lesquels on n'a pas les moyens de monter de projets. Il y a donc des systèmes de péréquation qui ne se mettent pas en place. Et la porte d'entrée de la fiscalité peut apporter des solutions nouvelles aux problèmes d'aménagement et d'équilibre du territoire.

Je pense que, aujourd'hui, on est dans une période de rupture où, après une tendance naturelle, très accompagnée par les institutions, vers cette ville éclatée, consommatrice d'espaces périphériques vécue négativement, nous sommes dans une période de repli. Mais est-ce que nos institutions nous permettent d'aller dans ce sens-là ? […] Nous sommes le seul pays d'Europe à avoir 8 niveaux de gouvernance, le seul pays d'Europe où les régions n'ont pas de contact avec le gouvernement européen et puis on n'a pas voté tout à fait dans le bon sens, donc on a un appareil institutionnel qui, à mon avis, peut et doit prendre les choses en main de manière plus efficace. »

La volonté d'atteindre la ville durable est aujourd'hui une volonté réelle, mais dans les pratiques, il reste encore beaucoup de chemin à faire. De grands problèmes sont posés : les problèmes de la gouvernance, de la destruction du lien entre tissu social et tissu environnemental, de l'équilibre du territoire urbain… Il est très certainement temps de changer de pratiques urbaines. Et même, au-delà, il est temps de changer de vision sur l'agriculture. L'enjeu est peut-être de passer de visions sectorielles à une vision beaucoup plus sociétale où l'agriculture n'est pas seulement considérée comme une activité économique, mais participe aux grands débats de société sur la santé publique, la pollution, le climat, le tissu social… Suivant le regard que l'on porte sur l'agriculture et le rôle qu'on lui assigne, on va d'une durabilité faible, basée sur un seul pilier, à une durabilité un peu plus forte qui essaie de s'appuyer sur une position sociétale.

Il est apparu dans les débats la nécessité d'un changement de pratiques, de comportements, d'analyse du problème, en résumé un changement de paradigme au travers de trois entrées, de trois réflexions : une réflexion sur les périmètres, une réflexion sur la fiscalité, et puis une réflexion sur la manière de faire, de conduire ces projets, c'est-à-dire une réflexion sur l'ingénierie.

Par ailleurs, il est ressorti des échanges que dans les visions actuelles ou anciennes, l'outil venait souvent avant le projet, le court terme arrivait souvent avant le long terme et qu'il était nécessaire d'inverser les choses et de penser la rénovation ou le renouvellement

urbain en réservant à l'agriculture une véritable place dans la construction de ce territoire durable.

Il est essentiel qu'il y ait un projet agricole fort pour contraindre une réflexion urbaine. Certains ont définit ce projet agricole fort comme étant la construction d'une agriculture durable. Ceci appelle des questions. Le terme d'agriculture durable doit être compris comme une agriculture qui est stable certes, mais basée sur quel pilier ? Est-ce que c'est l'économie qui fait la stabilité à long terme d'un espace agricole, ou est-ce que c'est l'intégration des trois piliers que sont l'économie, le social, et l'environnemental ? Il y a des réflexions à entreprendre, des outils à construire, des études à faire, pour dessiner de façon collective les contours de ce qu'est une véritable agriculture durable aux portes de la ville.

Et s'il y a besoin d'avoir un projet agricole fort pour obliger la ville à repenser sa compacité, il y a aussi besoin de penser en amont l'urbanisation des espaces périphériques, comme c'est un peu le cas à Rennes, et de mettre en place une vision solidaire, et des outils spécifiques, pour que cet espace périurbain soit vraiment pensé, construit, comme une vraie ville secondaire à la périphérie et ne pas laisser l'étalement urbain gagner du terrain de manière anarchique.

B. Quelles interactions ville - espaces agricoles périurbains ?

▪ Deux éléments qui ne sont pas opposables.

D'abord, ces deux éléments, ville durable et projet agri-périurbain, ne sont pas des éléments à opposer. Valoriser l'agri-urbain, c'est valoriser la ville. On ne peut pas imaginer des projets agri-périurbain sans ville durable, donc les deux sont intimement liés. Aussi, la préservation des espaces agricoles environnants est intéressante à double titre. D'abord parce que préserver les espaces agricoles périurbains pousse la ville à réfléchir sur une gestion durable de l'espace, c'est-à-dire que préserver les espaces agricoles périurbains donne du sens économique, par exemple, aux ceintures vertes et aux coupures d'urbanisation. Ainsi, on ne se contente pas de non urbaniser pour non urbaniser, on n'urbanise pas parce que ça a un sens économique et aussi un sens identitaire. L'autre point, c'est que préserver des espaces agricoles environnants, c'est forcer la ville à se requalifier sur elle-même et donc à répondre aux objectifs de la loi SRU. Et surtout, préserver les espaces agricoles et naturels périurbains, cela pose la question de la clarification des limites de la ville. Il est nécessaire que l'environnement urbain, périurbain, et les questions que ces deux espaces suscitent, poussent la ville à gérer qualitativement son espace et ses déplacements.

- **La préservation des espaces agricoles périurbains invite la ville à une nouvelle réflexion.**

La prise en compte d'un espace périurbain à part entière invite les élus à s'interroger sur la gestion du territoire dont ils ont la charge. "*Où sont les limites définitives de mon étalement urbain, au-delà desquelles je risque de remettre en cause l'économie, l'équilibre de l'espace et donc du coup l'identité de mon territoire* ?" Penser à préserver l'agriculture périurbaine permet, notamment dans le cadre des révisions de PLU, d'adopter une démarche différente. Auparavant, un élu qui révisait son PLU dressait la liste des besoins de sa commune (logements, zones d'activités …) puis s'intéressait ensuite aux possibilités qu'offre le territoire. Mais si l'on parle de préservation de l'agriculture en amont, cela pousse à raisonner à l'inverse. L'élu va d'abord s'interroger sur ce qu'il doit préserver, sur ses contraintes, et va, à partir de là, tenter d'assurer la satisfaction des besoins répertoriés de sa commune dans ce cadre nouveau. Par ailleurs, on parle bien de périurbain, on ne parle pas de "périrural", donc parler d'agriculture, de préservation d'agriculture, pousse la ville à s'ouvrir à d'autres façons de voir, et donc peut proposer une alternative à une tendance traditionnelle ou elle impose ses choix.

Qui plus est, la ville sait pertinemment qu'elle a un intérêt à maintenir une agriculture, et pas uniquement pour des raisons de paysage. En effet, sans agriculteurs, la gestion des fonds de vallées, qui alimentent son eau potable, est fortement compromise, tout comme la gestion et la préservation des zones humides, sur lesquels sont parfois implantées certaines zones urbaines. En effet, préserver une zone humide, c'est diminuer les coûts de traitement dans les stations d'épuration. Donc tout cela impose une autre vision du territoire, et surtout une ouverture d'esprit qui doit permettre une mixité d'approches et une reconnaissance collective qu'il n'y a pas une façon unique d'entrevoir la gestion d'un territoire.

C. Les mauvaises pratiques urbaines.

Malheureusement, nombreux sont les obstacles qui se dressent devant un renouvellement de la gestion de la ville et de ses espaces environnants. Certaines pratiques urbaines sont néfastes et bien enracinées.

Marc SAUVEZ.

« Voici un calcul […] qui montre que si un habitant s'installe à la périphérie des villes, il engendre des dépenses d'investissement public dans les 15 ans à venir qui sont deux fois supérieures à ce que coûte, en argent public, la restructuration d'une zone centrale. La seule différence qu'il y a, c'est que si quelqu'un s'installe à la périphérie, le jour où il s'installe, ça coûte 150 000 €, puisque l'on arrive à faire des petites maisons à ce prix-là en périphérie sur des terrains agricoles, donc c'est très pratique pour un maire et pour le pouvoir public en général, puisque ça ne coûte pas cher le premier jour ; par contre, si il faut faire de la rénovation urbaine et de la rénovation urbaine dense, et bien, il faut mettre cet argent public le premier jour et les bienfaits qui en sont attendus de cette restructuration urbaine, sont attendus dix ou quinze ans plus tard, d'ailleurs c'est son successeur qui va en bénéficier ce qui n'est pas, pour un mécanisme public, très valorisant. C'est cette idée de l'anticipation qui me semble importante et tout ce que vous avez dit, me semble parfaitement rentrer dans ce cadre-là, c'est-à-dire que pour un bienfait futur, on se crée une dépense ou une petite contrainte aujourd'hui. »

Une autre pratique urbaine à repenser : l'urbanisation périphérique non maîtrisée. L'étalement urbain pose un véritable problème quand il n'est pas choisi et contrôlé ; il établit des continuités entre les villes centres et les communes périurbaines, il crée un paysage complètement incohérent, anarchique, et déséquilibré. Il serait opportun de se poser la question des possibilités de rapprochement entre les lieux d'emploi et les lieux de résidence, de manière à ce qu'il y ait une répartition équilibrée de ces zones au niveau d'une région.

2. Diversité des situations et diversité des acteurs.

L'enquête de Terres en Villes et les différents témoignages d'expérience ont révélé des différences de situation entre les territoires, même si ces situations diverses renvoient à des enjeux communs. Cette différence s'observe notamment en fonction du regard que le territoire porte sur l'agriculture, en fonction des méthodes de diagnostics territoriaux choisis, et en fonction de l'approche budgétaire agricole du territoire. Ces trois éléments sont en interaction et façonnent le rapport que les acteurs de chaque territoire entretiennent avec l'agriculture périurbaine, et les politiques qu'ils élaborent ou cherchent à élaborer.

A. Trois regards différents portés sur l'agriculture.

Le premier niveau est celui où l'agriculture est cantonnée à sa dimension productive, « un monde à part », où l'aspect économique est le plus important et est mis en avant de façon revendicative, notamment par les chambres d'agriculture. Ici est affirmée la nécessité de protéger les zones agricoles, selon une vision fonctionnaliste du territoire, et la question des demandes urbaines est peu ou pas du tout prise en considération. Le deuxième niveau que l'on a pu mettre en exergue, c'est celui que l'on a appelé « un monde à partager » ; ici, la multifonctionnalité de l'agriculture est reconnue. Les territoires s'appuient sur une bonne valorisation des produits, l'agriculture est considérée comme un partenaire incontournable de l'entretien de l'espace, voire même comme un partenaire du maintien de la biodiversité et de la participation à la qualité du cadre de vie. Ici apparaît la conception d'une cohabitation fructueuse entre ville et agriculture avec la recherche d'un équilibre du territoire. Et là, effectivement, c'est une approche qui vient plus souvent de la demande des collectivités, une approche par l'espace, une approche d'urbaniste, qui englobe tout ce qui concerne la gestion des espaces naturels, la gestion des risques, des risques d'inondation par l'agriculture, la question des friches, la question des risques d'incendie dans certaines agglomérations du Sud et puis, plus globalement, le rapport entre l'agriculture et environnement. . Enfin, le troisième niveau est celui que l'on a intitulé « un monde en partage ». C'est en fait celui de l'agriculture à l'écoute des citadins, à l'écoute des demandes de la société. On dépasse donc les aspects fonctionnels du territoire, les aspects économiques ou de gestion de l'espace, et l'agriculture participe aux grands débats de société. Les débats sur l'alimentation, sur la santé publique, sur la pollution ou sur les changements climatiques, comme c'est le cas à Grenoble où la réflexion sur le plan climat englobe l'agriculture dans ses champs. Ici, l'agriculture répond en partie aux demandes urbaines, relayées non plus seulement par les collectivités mais aussi par les associations, les conseils de développement... Donc on voit bien que l'agriculture, à travers ces différentes approches, est un acteur, parmi d'autres ou de premier rang selon le cas, de la ville durable, ville au sens large, au sens d'agglomération. Quoi qu'il en soit, on s'aperçoit que plus on tend vers le troisième niveau d'approche du rôle de l'agriculture, une approche plus riche, plus diversifiée, plus moderne, plus le nombre d'acteurs légitimement concernés par les politiques agricoles périurbaines augmente.

B. La diversité des situations par le prisme du diagnostic initial du territoire.

Cette phase de diagnostic intervient en général assez tôt, c'est-à-dire juste après le constat collectif ou partagé localement de la nécessité d'une action. Il s'agit bien de créer une connaissance de la situation actuelle du territoire, et il est nécessaire que cette connaissance soit partagée par les acteurs initiaux, avec un objectif qui est celui d'une projection sur l'avenir. Ainsi, au sein des territoires de terres en ville, les diagnostics sont faits, ou en cours, et on s'est aperçu qu'il existe une diversité de méthodes de diagnostics. Cette diversité est à notre sens liée aux diversités d'échelles, aux diversités d'institutions, aux diversité d'objectifs… En effet, ces objectifs peuvent être liés au renouvellement des installations, à la pérennisation des exploitations, liés à la consommation du foncier, à la nécessité de dialogue avec les acteurs urbains, à l'environnement, au cadre de vie, au paysage… Il faut noter aussi que nous avons parfois à faire à une diversité d'objectifs et donc parfois plusieurs diagnostics se surajoutent les uns aux autres (exemple de Lorient).

Plusieurs points marquent la diversité des situations.

D'abord, le diagnostic nécessite des échanges entre les acteurs locaux sur le terrain, et plus largement nécessite une concertation locale, qui est le fruit soit d'une discussion institutionnelle entre représentants légitimes, soit d'une discussion entre représentants de la réalité sociologique du territoire, c'est-à-dire entre habitants, entre agriculteurs eux-mêmes. Le choix de l'une, ou de l'autre approche (ou du seuil à fixer entre les deux) se fait en fonction du regard qui est porté sur l'agriculture et sur son rôle, mais aussi en fonction des habitudes de concertation entre les différents partenaires. Concrètement, la relation entre agglomérations, conseils généraux, régions, est très différente en France selon l'endroit où l'on se trouve, notamment dans l'Ouest où il y a eu une histoire des intercommunalités beaucoup plus développée que dans le Sud, et les conseils généraux n'ont pas du tout la même manière d'utiliser leurs compétences. En ce qui concerne le Maine et Loire, par exemple, l'entrée agricole du conseil général se limite à une entrée hydraulique ; elle n'est absolument pas foncière. Le conseil général a toujours refusé d'instaurer le moindre droit de préemption dans quelque domaine que ce soit parce qu'il estime que ce n'est pas de son ressort, contrairement à ce qui peut être observé dans le midi. Ainsi, le partenariat est quelque chose qui se construit totalement en fonction du terrain, même si certaines lignes de conduite peuvent servir de modèle de référence, ce qui sera abordé par la suite.

Deuxième point, ces lieux de dialogues et ces acteurs de la société sont de plus en plus diversifiés ; dans ce cadre là, les démarches de type agenda 21 sont aussi des espaces de dialogue où maintenant se pose désormais la question de l'agriculture avec sans doute une approche différente. Diagnostic partagé, et une volonté partagée d'agir, mais aussi nécessité

d'identifier les orientations et les évolutions qui sont en marche afin de définir un futur collectivement souhaité, et qui sera finalement le cap de l'action. C'est une démarche prospective, qui est de plus en plus liée au diagnostic initial et à la phase de concertation ; on est à l'inverse de la démarche d'un expert isolé. Il s'agit de coproduire et même parfois de co-créer le diagnostic, l'expert intervenant parfois pour apporter une dimension technique supplémentaire, et il est même dans certains cas simplement cantonné à un rôle d'animation. La vraie différence tient plutôt à la recherche d'une adaptation au territoire local et à des acteurs locaux.

Un exemple illustrant une singularité locale: en Ile de France, le vice-président chargé de l'agriculture n'est pas le vice-président chargé de l'environnement et la coopération entre les deux est difficile, les projets à monter ne sont pas transversaux. Sur ce territoire, il y a donc une coupure institutionnelle, coupure qui n'existe pas ailleurs, dans un grand nombre de régions.

C. La diversité des méthodes de financement local.

La restitution des enquêtes qui ont été faites auprès des agglomérations et des chambres d'agriculture de terre en ville sur les financements affectés au sein des intercommunalités à l'agriculture révèle aussi des différences de situation territoriale. (Attention : les chiffres qui vont être donnés ici sont tous hors intervention foncière ce qui peut enlever parfois une somme importante de financements qui ont un intérêt essentiel par rapport à l'agriculture. Deuxièmement, les chiffres donnés sont hors fonctionnement interne, donc si une intercommunalité met à disposition un chargé de mission pour l'agriculture, ce n'est pas inclus dans le financement affecté à l'agriculture.)

Frédéric Delattre.

« Il y a trois approches budgétaires qui ont été répertoriées. Premièrement, l'enquête a révélé une série d'agglomérations pour lesquelles il existe un financement qui est ponctuel, lié aux actions. Ici, les financements sont envisagés au rythme de l'émergence des projets, et demeurent souvent modestes, très modestes, moins de 50 000€, c'est le cas de Rennes, Lorient, Le Mans. Deuxième niveau, une ligne particulière agricole est identifiée et est en général liée à une charte, ou dans le cadre d'un protocole de coopération ; le financement se

situe souvent entre 50 et 150 000 euros. Ici, il est parfois difficile de faire émerger régulièrement des projets et le problème, c'est qu'on a cette charte qui donne le cadre, mais il se pose souvent la question de savoir comment utiliser ces crédits, et on observe parfois une certaine sous-consommation de ces lignes. C'est le cas du pays Voironnais où je travaille. Et la troisième approche c'est un axe d'une politique budgétaire où l'agriculture est en général remis dans un ensemble plus global, soit des aspects de ligne de développement économique, d'axe de développement économique ou de gestion de l'espace, et là on a des financements qui sont par contre plus importants mais aussi en général plus transversaux, donc là on a un montant qui est compris entre 300 000 ou 900 000 €, qui est consacré à l'agriculture, on trouve Aubagne, Lille, l'ensemble de l'Y grenoblois à travers l'ADAYG… Ces financements sont parfois amalgamés à des financements de gestion des espaces naturels et donc là on a une distinction qui est difficile à établir pour dire ce qui revient directement à l'agriculture ou ce qui doit être affecté à l'environnement ou à la gestion d'espaces. Diversité des situations, puisqu'on part de moins de 10 000 € pour Le Mans, Agen, Rennes, et on va jusqu'à 1 million d'euros pour l'Y grenoblois, même s'il faut prendre ces chiffres avec les bémols que l'on vient d'évoquer. »

Une constante : la question foncière.

Certes, il y a des différences entre les territoires, mais la pression foncière est une donnée constante et les jeunes agriculteurs ont du mal à s'installer parce que les propriétaires espèrent toujours un changement de municipalité et un accroissement du seuil d'urbanisation. Les problèmes de friche et de spéculation foncière sont des problématiques que l'on rencontre partout, elles sont classiques à beaucoup de communautés d'agglomérations, qu'elles aient un espace agricole important ou pas. Le foncier est donc parfois la porte d'entrée, le déclencheur de la mise en place d'une charte agricole, comme cela a été le cas à Aubagne. Il est en tout cas un enjeu au cœur de la construction des politiques périurbaines.

D. Diversité des acteurs.

Les politiques agricoles périurbaines concernent donc un éventail d'acteurs de plus en plus large. Il y a les acteurs classiques : l'Etat, les régions, les SAFER, les Chambres d'agriculture,

les agriculteurs… Mais la diversification des enjeux qui intéressent l'agriculture fait intervenir des acteurs nouveaux, qui endossent un rôle de plus en plus important : les départements, les Conseils d'architecture ou d'urbanisme, les agences de l'eau, les comités départementaux du tourisme, les conseils de développement... Le rôle de certaines associations, de certains réseaux transnationaux est aussi à prendre en compte, comme le montre l'implication croissante du réseau européen Purple pour la prise en considération des espaces agricoles périurbains dans les aides européennes. Par ailleurs, la question des consommateurs et du positionnement des consommateurs a été longuement abordée et devient de plus en plus importante. Un important débat émerge actuellement sur la place de la démocratie participative et du citoyen. Aujourd'hui, il y a une réelle demande sociale qui s'exprime. Prenons l'exemple de l'agglomération nantaise : il y avait une AMAP il y a deux ans, et il y en a quatre aujourd'hui. C'est une évolution qu'il faut considérer, et il est donc nécessaire de débattre sur les modalités de l'intégration des consommateurs dans le débat agricole périurbain, sur le rôle que pourraient jouer, dans le futur, les conseils de développement... Ces trente dernières années, une rupture entre les producteurs et les consommateurs s'est créée, et il est nécessaire de renouer la liaison entre les deux. D'autant plus qu'avec la crise de l'énergie et l'enjeu environnemental grandissant, cette liaison est extrêmement importante pour l'avenir.

Mais l'intégration des consommateurs dans le débat appelle des interrogations. La question de l'élargissement des comités de gestion, par exemple, aux associations de consommateurs soulève de nombreuses questions. Sont-elles vraiment représentatives des consommateurs ? Les sujets abordés ne sont-ils pas trop techniques ? La question de la représentativité et de la compétence est en tout cas au cœur des enjeux de l'élargissement du débat à de nouveaux acteurs.

3. Quels outils et quelles avancées aujourd'hui en matière de politique agricole périurbaine ?

A. Les outils de la politique agricole périurbaine.

- **Les thèmes.**

En ce qui concerne d'abord les thèmes sur lesquels ces outils doivent travailler, les échanges ont essentiellement insisté sur le fait que la première chose à traiter était l'aspect foncier, avec pour objectif de verrouiller le foncier pour éviter tout ce qui touche à la spéculation, et tout ce qui renvoie à la viabilité économique des exploitations agricoles. Il a aussi été abordé la nécessité de travailler sur l'habitat, et les thématiques environnementales, sociales, ainsi que tout ce qui touche aux relations entre les producteurs et les consommateurs.

Le questionnaire qui a été envoyé aux territoires de Terres en Villes a présenté quatre grands outils que sont la charte agricole, les conventions de partenariat, les programmes d'actions et les instances partenariales. Mais au cours des débats, on a finalement vu apparaître d'autres types d'outils qu'il est possible de regrouper en trois catégories : tous les outils réglementaires et outils de planification comme les SCOT et les PLU, les outils de programmation dans lequel il est possible de regrouper les programmes d'actions opérationnels, pluri annuels ou annuels, mais aussi les chartes ; ceci dit, les chartes peuvent aussi être regroupées dans la troisième catégorie d'outils, les outils de mises en relation, comme les conventions, les partenariats… Donc finalement, si l'on réfléchit en terme de bonne pratique, on s'aperçoit que c'est davantage la mobilisation en synergie de l'ensemble de ces outils qui est importante, plus que la mobilisation d'un type d'outil en particulier, et qu'il n'y avait pas de hiérarchisation entre ces éléments mais bien une mobilisation dans une dynamique globale.

- **L'échelle.**

Certes, mobiliser et construire pour une politique agricole périurbaine, mais à quelle échelle et par qui ? En terme d'échelle échelle géographique, il faut effectivement travailler, construire la politique à l'échelle de l'exploitation mais aussi de la région voire à l'échelon national, et que selon les problématiques à traiter il est nécessaire de travailler à l'échelle qui convient, et donc d'identifier précisément cette échelle ; échelle temporelle aussi, où on s'est rendu compte que l'important était bien de pouvoir construire la politique avec une vision prospective en cherchant à répondre à la question suivante :quelle agriculture souhaitons nous voir sur le territoire à 15, 20 ans ? Quels sont les partenaires de cette politique agricole périurbaine ? En fonction des territoires, le département, la région, les EPCI, chambres d'agriculture, organisations professionnelles agricoles, SAFER, associations environnementales, associations de consommateurs… Donc profusion de partenaires, ce qui a soulevé la question de la légitimité de chacun, légitimité sur la question de la représentativité,

représentativité des élus par rapport à leur base agricole ou consommateurs, et légitimité en ce qui concerne leur compétences. En échangeant, on s'est aperçu que chaque territoire avait finalement adopté une stratégie propre. Tout ça a reconduit à la question de la concertation pour la création et le montage de cette politique, avec le constat suivant : l'important est finalement de pouvoir parvenir à mobiliser les acteurs tant urbain que rural agricole et rural non agricole, et tant du particulier à l'institutionnel, et que pour que ces outils gagnent en efficacité, il est nécessaire qu'ils travaillent sur une orientation, une ambition de territoire qui soit partagée.

▪ Trois outils essentiels.

Les programmes d'action.

Ils peuvent être programmé en programme annuel ou pluriannuel. Il y a 14 des 17 agglomérations de Terres en Ville qui ont un programme d'action annuel ou pluriannuel. Il détermine, action par action, les objectifs poursuivis, les modalités de mise en œuvre, les bilans et bien sûr, les financements si ce n'est pas déterminé par ailleurs. Les programmes d'action, qui différent suivant les territoires, les structures, et les personnes, reviennent davantage à l'initiative des chambres d'agriculture qui sollicitent des actions et qui soumettent un programme d'action aux agglomérations où il n'y a pas réellement de programme établi à l'année.

Les chartes.

Les points qui paraissent devoir être inscrits dans une future charte renvoient d'abord à la volonté de partager et de communiquer entre les agriculteurs et les citadins et ceux qui le représentent, ensuite une volonté et une implication forte des acteurs locaux, passant au besoin par des conflits, qui même s'ils sont parfois douloureux à vivre, permettent au moins de se connaître. La création de lieux formalisés de dialogues, de concertations, de négociation et de suivis des actions qui sont mis en place est essentielle, tout comme la nécessité d'intégrer la planification urbaine dans un véritable projet de territoire, de faire des diagnostics partagés et d'y intégrer des dimensions prospectives qui sont souvent malheureusement absentes. Certains territoires de TEV ont transmis une charte agricole, un projet agri-urbain, un protocole de partenariat entre la ville et l'agriculture. Dans ces projets et chartes, on a pu trouver les champs suivants : bien entendu, la protection des espaces agricoles et naturels avec les aspects fonciers et planification assez classiques. On a trouvé également la protection mais aussi la mise en valeur des espaces agricoles et naturels, des espaces vivants, habités. Sur la question de l'ancrage territorial, on retrouve la question du

développement des circuits courts, qui en est une des composantes. Des questions d'actions de développement au travers des aspects économiques au niveau agricole et forestier ont aussi été mis en avant, et puis, bien sûr, un aspect fondamental, celui du développement durable, et la question de la gestion agri-environnementale. Les agriculteurs sont les premiers gestionnaires de la nature au service de l'homme dans nos agglomérations.

Les intercommunalités.

Les communautés d'agglomération et les communautés de communes sont des outils intéressants. Le problème, c'est la façon dont ils ont été mis en place. Ce n'est, d'une manière générale, pas à l'initiative des élus que ces intercommunalités se sont crées. C'est une loi qui l'a imposé, la loi de 1992, et les communes avaient alors six mois pour se trouver une communauté de communes de rattachement. Et il est extrêmement délicat, en six mois, de se découvrir des points communs, au-delà des aspects politiques, avec tel autre territoire sans faire de diagnostic, sans faire de projets. Ce qui fait que de nombreuses communautés de communes, communautés urbaines, communautés d'agglomération se sont constituées par obligation, et c'est après que l'idée du projet est apparue. Donc on a en quelques sortes « mis la charrue avant les bœufs », c'est-à-dire que l'on a d'abord parlé outils avant de parler de projet alors que c'est le projet qui doit déterminer l'outil et non l'inverse.

▪ Un exemple de questions soulevées par un outil de planification : le schéma régional de l'Ile de France.

Marc Sauvez. « L'apport de l'intervenant de l'agence des espaces verts d'Ile-de-France mérite d'être soulignée parce que le seul SCOT qui a le mérite de traiter l'ensemble de la partie urbaine et de la partie rurale d'un territoire est le SDRIF. Et derrière ce SDRIF, qui est un super SCOT, et qui est en même temps une directive territoriale d'aménagement, on s'aperçoit que l'on a aussi une entité élue, qui a un budget, qui a des initiatives, et donc qui peut mener une vraie politique, à la fois une politique de verrouillage foncier, mais aussi une politique, comme il a été dit, d'action, d'intervention et d'intervention financière. On a regretté énormément que ces STRADT, qui pourraient être le lieu du traitement des espaces ouverts que ça soit agricole, que ça soit aussi le problème de la biodiversité, que ça soit aussi la mise en valeur des espaces naturels, on regrette qu'il n'y ait pas un volet prescriptif de ces schémas régionaux. Donc moi je préconise beaucoup que les STRADT puissent avoir un volet

prescriptif sur les sujets qui nous intéressent, avec des politiques très spécifiques, on ne fait pas la même agriculture, comme vous l'avez dit à Aubagne ou dans la Beauce, donc je crois que cette adaptation au local est aussi quelque chose d'intéressant, de regarder ça avec le régional, c'est aussi s'adosser à une collectivité et ça c'est important parce que derrière, il y a des hommes, il y a des politiques, il y a des budgets, il y a une vraie réflexion de fond. C'est aussi trouver l'outil de la DTA et on a préconisé des DTA régionales qui permettraient de traiter ces sujets-là. C'est aussi marier les politiques d'espaces naturels avec les politiques agricoles. Donc, moi je vois, un grand progrès dans le fait d'avoir un outil régional exprimant des politiques régionales dans le domaine où l'on est. […] C'est évident que la question du niveau régional est posée, enfin on l'a vu et elle apparaît pertinente. Je maintiens quand même que la question du SCOT, s'il a été bien dessiné, pour notre problème à nous de l'agriculture, quand c'est bien géré, ça peut nous aider sur les questions de sécurité, […]c'est quand même un bon niveau sur lequel il faut se pencher. Et moi, je crois que cette culture de la mise en débat ou de l'interpellation, c'est certainement quelque chose de tout à fait nouveau à mettre en place dans le domaine de l'urbanisme. »

Ainsi, les outils de planification sont les principaux outils mobilisés au départ. Il est nécessaire, non pas d'imposer, mais d'encourager les SCOT à prendre en compte la dimension fonctionnelle agricole. Mais ces outils de planification ne suffisent pas ; il y a donc aussi des outils d'encouragement, d'accompagnement des projets locaux à travers différents modes : cela peut être la signature d'une charte, par exemple par le conseil régional. Il y a différents outils également, y compris financiers, mis à la disposition des différents partenaires, des outils pour l'installation des jeunes agriculteurs, des outils pour la diversification des exploitations, des outils pour le soutien aux démarches agro-environnementales, un soutien aux AMAP également, ainsi qu'un outil foncier...

B. Quelques exemples sur les territoires de TEV.

▪ L'exemple d'Aubagne.

André Villeneuve. « Dans quel contexte a été créé et comment a été concertée la mise en place des 4 volets pour une agriculture durable, le bilan et les 4 actions principales, qui sont menées par GHB ? GHB, c'est 6 communes, c'est 75 000 habitants, c'est à 15 km de

Marseille, 800 000 habitants à Marseille, 1 million dans Marseille et sa périphérie, donc c'est pour vous situer un petit peu la périurbanité de notre agriculture. Nous on n'est même pas périurbain, on est urbain. L'agriculture elle est urbaine. Donc attraction des citadins à la recherche d'un habitat rural, d'où forte pression foncière. On en est à 600, 650 000 francs l'hectare. Donc, on avait l'attraction de citadins, on avait l'opportunité économique avec un grand marché urbain de proximité, ça c'est le gros avantage de la périurbanité que l'on connaît tous. […]Alors la valorisation des produits, qui est le 4ème axe, c'est, ça a été fait grâce à la marque commerciale collective « Les Jardins du Pays d'Aubagne ». 23 adhérents, fruits et légumes, miel, et le concept de cette marque c'est la proximité et la fraîcheur. Elle a été crée en 1996, création d'un groupement d'intérêt économique, avec plusieurs agriculteurs, qui se regroupent pour vendre à des magasins. Contrôle externe en 2001, traçabilité des pratiques culturales en 2003, mise en place d'un réseau de détaillants en 2004. Alors un réseau de détaillants, pour faire bref, c'est un bureau d'études qui est allé démarcher pour le compte de GHB, qui a été démarcher auprès des détaillants pour créer dans leur propre magasin un espace réservé aux Jardins du Pays d'Aubagne et bien identifié en tant que Jardins du Pays d'Aubagne. Ça permet surtout aux agriculteurs bien évidement d'écouler leur marchandise, mais aussi d'avoir un suivi, d'être référencés et d'être maintenus dans le temps sur le magasin ; et pour le magasin, c'est une valorisation certaine. Ensuite il y a eu une enquête de notoriété de la marque en juin 2004 auprès de 400 personnes sur le marché d'Aubagne ; chaque fois on fait une évaluation des outils que l'on met en place. Mai 2005, création d'une route des fermes. Et février 2006, création d'un espace producteurs sur le marché d'Aubagne. Donc ponctuellement, on peut travailler dans le cadre de GHB, on aide dans le comité de gestion qui se réunit deux fois par an pour fixer les grands axes de la politique, de la continuation de la politique agricole d'Aubagne et ponctuellement, on peut avoir des missions avec GHB. Donc on est à la fois partenaire de réflexion et de temps en temps, on met les mains dans le, si je puis me permettre, dans le cambouis, c'est pas mal, parce que d'être à la fois organisme de réflexion et force de propositions, et à la fois être sur le terrain. Un partenariat de terrain très fort, une forte implication technique et financière de tous les acteurs, en effet les agriculteurs sont systématiquement consultés, on ne met pas en place une politique agricole sans les agriculteurs qui sont sur le terrain. Chaque fois que l'on fait un comité de gestion les agriculteurs sont invités et donnent leur avis et font des propositions. On peut leur conseiller certaines choses mais systématiquement ils les valident, parce que nous on estime que si ce n'est pas les agriculteurs qui prennent en main leur volonté, enfin leur action. Donc il y a la chambre d'agriculture, la DDA, la SAFER, le CTA, le Conseil

général qui finance, qui est partie prenante aussi en tant qu'organisme de force de proposition, le Conseil régional y compris le Crédit Agricole. On aboutit à une intégration de l'agriculture dans le paysage économique. Donc par l'intermédiaire d'une charte, charte très importante puisque ça va du foncier à la valorisation des produits et au conseil.

- **Réaction rennaise.**

Bernard POIRIER. « Autant il y a une cohérence qui me paraît complète, d'ensemble, extrêmement intéressante dans la présentation d'Aubagne, mais je n'imagine pas comment on peut le reproduire chez nous ; un agriculteur rennais qui vit au milieu de 400 000 habitants, 500 000 habitants, la question aujourd'hui c'est d'avoir suffisamment de surfaces pour continuer à y mettre ses vaches et la question, il ne demande pas à l'agglomération rennaise de lui assurer le prix du lait parce qu'il sait que ça, c'est assuré ailleurs ou discuté ailleurs, par contre, il demande à l'élu rennais de lui maintenir suffisamment de surfaces pour qu'il continue à mettre ses vaches, donc on n'est pas dans les mêmes, même si on est dans les mêmes logiques, on ne répondra pas du tout avec les mêmes outils. La première question à répondre, c'est que nous, les paysans, ils ne vivront pas sans terres chez nous, ils ne vivront pas sur 3 hectares, ils vivront sur 50 ou 100 hectares, donc la première question pour nous, c'est une question de surface et d'espace. Je ne sais pas s'il n'y a qu'une instance partenariale, moi je pense sans doute qu'il y a des instances au pluriel, en fonction du territoire et des besoins. La convention agricole, moi je sais que dans notre expérience, je ne vais pas trop en parler, si on doit conventionné, il n'y en aura pas qu'une, il y en aura une sans doute sur ce sujet, mais il y en aura plusieurs parce que, il y a des entrées différentes, il y a des partenaires différents.

- **St Etienne Métropole**

Cécile SOARES. « On a une association, la RUSE, qui existe déjà depuis la fin des années 80 mais ce qu'on constate, c'est qu'effectivement sur des problématiques bien particulières, on a ensuite des partenariats qui se mettent en place avec des associations spécifiques, sur certaines thématiques. Par exemple, nous on travaille sur un programme européen, sur le soutien à des activités qui sont un petit peu atypiques, type la maison des abeilles que l'on a pu voir hier, où là, on travaille avec des associations comme la FIPE, comme l'ARDEAR, avec des CFPPA, avec les centres de formation continue de l'université, donc les partenariats sont à près un petit peu à décliner en fait en fonction des objectifs. Il faut savoir que sur l'agglomération stéphanoise, nous, la question de l'agriculture périurbaine se pose de façon assez récente, avec, l'arrivée de Maurice BONEN à la vice-présidence sur

l'agriculture en 2002 au niveau de la communauté d'agglomérations. Donc la première étape a été la négociation dans le cadre du contrat de développement Rhône-Alpes avec la région, d'une enveloppe vouée à l'agriculture dans le cadre de ce contrat d'agglomération. Et aujourd'hui, on se lance, avec l'opportunité qu'a mise en place la région, des PSADR, plan stratégique agricole et développement rural, qui sont une politique contractuelle avec la région, spécifique sur l'agriculture et le développement rural. Donc un PSADER, qui comprent bien sûr le développement pour nous de l'agriculture périurbaine mais aussi du développement rural au sens large : fonction récréative du périurbain, la fonction résidentielle du périurbain, bien sûr l'agriculture, mais aussi toutes les autres activités du périurbain, le tourisme, le commerce, l'artisanat afin de pouvoir définir effectivement une politique cohérente pour ces espaces périurbains. On est en train de recruter un bureau d'études qui va nous aider dans toute la phase diagnostic et avec l'idée donc de mettre en place un programme pluriannuel d'actions beaucoup plus fort et donc de donner une autre dimension à la RUSE . Donc je dois dire que pour la communauté d'agglomérations de St Etienne, on est en phase vraiment de définition de notre stratégie agricole périurbaine. […] Nous, St Etienne Métropole, on adhère à la RUSE, on participe donc au bureau de la RUSE, par contre on a effectivement aussi nos propres organes de décision en interne, c'est-à-dire que l'on a bien effectivement une commission agricole et périurbaine, donc qui travaille à la définition du programme d'action qui a été définie dans le cadre du CDRA, qui suit la mise en œuvre de ce programme d'action, qui va définir le PSADR. Ensuite sont validées les décisions après avis de la commission par les instances classiques des structures intercommunales. Effectivement, des fois, il faut dépasser un petit peu les échelles administratives pour trouver une échelle cohérente et puisque l'on souhaite donc mettre en place tout au long de la mise en œuvre de ce PSADR, c'est effectivement un comité de concertation dans lequel pourront participer tous les organismes professionnels, les syndicats agricoles pour avoir réellement une co-construction de cette politique pour l'agriculture périurbaine. »

- **Position de la chambre d'agriculture de Loire-Atlantique**

Jean-noël CHAUCESSE. « C'est un département sur lequel il n'y avait aucune programmation foncière. Donc il y a eu une habitude des collectivités de consommer du foncier, par le passé. Donc la chambre d'agriculture a réagit sur ces questions-là, elle se préoccupait du périurbain sans avoir d'échos. C'est-à-dire que, quand j'ai commencé à travailler sur le périurbain, il y avait déjà eu trois diagnostics agricoles, donc on en a fait deux

autres depuis, donc on en est à cinq, mais le diagnostic ça ne suffit pas, si on ne fait rien derrière. Et c'est simplement avec Nantes Métropole, enfin le district de l'agglomération nantaise, en décembre 2000, qu'il y a eu une première rencontre, enfin, par la signature d'une charte de partenariat, que l'on a appelait protocole de partenariat, pour le développement. Partenariat qui était centré au départ sur deux problématiques très claires : le foncier, avec l'élaboration des documents d'urbanisme, donc SCOT et PLU et l'ambition pour les élus de la chambre de garantir aux agriculteurs des espaces garantis ; c'est sans doute le premier acquis fort du travail produit ces cinq dernières années. La deuxième thématique de travail, c'est donc, c'est sur la valorisation des produits locaux et on a découvert ensemble, par le travail quotidien de partenariat, d'autres thématiques de travail, qu'actuellement nous sommes en train de revoir, puisque cette charte de travail, nous l'avons, nous sommes en train de la refonder et nous y avons ajouter des thématiques de travail nouvelles. Chacun des deux partenaires ne portent pas la même problématique prioritairement ; par exemple, Nantes Métropole tenait absolument à travailler sur la valorisation des zones humides et nous avons accepté de travailler sur la valorisation des zones humides. Je crois aussi qu'une charte de partenariat, si le partenariat a un sens, et bien à un moment donné il y a des choses qui tiennent plus à cœur à l'un ou à l'autre et que ce n'est pas grave, c'est comme cela que se construit l'avenir. Donc cette charte c'est un outil utile, d'abord pour l'intérieur, pour fixer des objectifs politiques et puis pour l'extérieur, pour communiquer vis-à-vis de l'externe.

En ce qui concerne les règles de fonctionnement, c'était Nantes Métropole, enfin le district à ce moment-là, qui tenait absolument à définir des règles de fonctionnement. Nous, chambre d'agriculture, et bien, on les a discuté. Ce que je peux dire à posteriori, c'est que cela nous a beaucoup servi. Le fait de poser des règles de fonctionnement, cela dégage l'esprit ensuite pour être disponible sur l'action opérationnelle. Quand on a définit qui fait quoi, qui paie quoi, comment est constitué le comité de pilotage, ça nous permet aujourd'hui d'être plus disponible pour l'action opérationnelle. Le fait d'écrire un programme d'actions annuel ça permet des évaluations et ça fournit un guide à l'action parce qu'il faut quand même des gens au quotidien et il faut une rampe. Donc le grand guide, c'est la charte de partenariat qui est en gros plutôt sur un horizon de cinq ans et le programme d'actions annuel, c'est le guide annuel, celui qui décrit le chemin par lequel on va passer. Un dernier outil, c'est la commission de pilotage. Et bien là aussi, entre la chambre d'agriculture et Nantes Métropole, il n'y avait pas toujours, il y a eu des, comment dirais-je, des confrontations sur comment nous devions constituer cette instance là. Ce que je pourrais dire pour conclure, c'est que c'est quand même

un cheminement, que le partenariat ça demande à être ouvert à ce que le partenaire en face, a à dire et que ce n'est pas toujours simple d'arriver à le faire vivre au quotidien. »

▪ Les outils de la région Ile-de-France :

Maurice Lobbry, Président de la Commission Environnement de la Région Ile de France « Les exploitations agricoles dans la région Ile de France, c'est du grand domaine, c'est de la grande propriété et c'est pour l'essentiel des céréaliculteurs, ça structure quand même fortement l'agriculture, ça structure aussi nos espaces dans la région Ile de France. Nous avons d'abord l'outil financier : chaque année environ 5 millions d'euros en investissements, et 2,5 millions d'euros en fonctionnement. Voilà l'effort consenti par la région aussi bien en autorisation de prélèvement qu'en crédit de paiement. Dans cette somme, le soutien aux politiques agri environnementales est la petite partie de ces sommes, c'est-à-dire que nous investissons chaque année environ 1,7 million en fonctionnement et 500 mille euros en investissement. Mais il n'y a pas que l'outil financier pour la protection des espaces ouverts, nous avons aussi le SDRIF : pour nous un outil très important pour essayer de définir les espaces à maintenir, les espaces à protéger contre un grignotage de notre environnement. Autre outil, notre agence des espaces verts qui est notre outil d'intervention foncière. Il est vrai que ce ne sont pas prioritairement des espaces agricoles, dans cette acquisition foncière par l'agence des espaces verts, les 2/3 ou les 3/4 presque pratiquement sont des espaces forestiers mais, bien entendu, ils contribuent à la protection de nos espaces ouverts en Ile de France. Et il faudrait y ajouter aussi le soutien que nous apportons à nos parcs régionaux qui jouent eux aussi un rôle important dans la maîtrise de notre environnement en Ile de France. Une grosse question qui pourrait peut-être aujourd'hui faire l'objet d'un débat en Ile de France, et qui en fait d'ailleurs l'objet d'un, même si ce débat n'est pas réglé, ça serait peut-être de spécifier d'avantage les aides que nous apportons aujourd'hui dans l'agriculture, les spécifier peut-être d'avantage sur l'agriculture immédiatement périurbaine, sur la protection des territoires les plus menacés. Ma position dans ce débat, c'est que l'on ferait peut-être mieux de mettre ces financements presque exclusivement sur les mesures de protections de politique agri-environnementales. La région Ile de France a commencé malgré tout à prendre très au sérieux l'ensemble de ces questions, à s'y intéresser, c'est plutôt nouveau, pendant très longtemps seul l'aspect économique a été appréhendé, l'agriculture périurbaine n'a pas fait pendant longtemps l'objet d'un attention suffisante, aujourd'hui on se sent davantage engagé sur toutes ces questions. »

4. L'ingénierie de la co-construction.

A. Un large champ de compétences.

Olivier Turquin. Quelles sont les compétences requises en termes d'ingénierie ? Différents points sont ressortis des échanges. Il y a tout d'abord l'importance de clarifier les règles et les rôles de chacun. Il est aussi nécessaire d'être conscient du fait que dans un partenariat, chacun va avoir ses portes d'entrées ; on arrive finalement à un projet convergent, mais ces portes d'entrée de chacun peuvent être différentes entre profession agricole et collectivités en particulier. Aussi, il est nécessaire d'avoir clairement en tête les différences de nature entre les compétences requises pour co-construire dans les meilleurs conditions possibles : compétences d'expertise, compétences qui relèvent de l'animation, de l'administration, de la représentation…

Se pose aussi la question de l'acquisition des compétences qui pourront être utiles à des dynamiques de co-construction, qu'elles soient de politique agricole périurbaine ou autres.

En matière de co-construction, qu'est-ce qui apparaît comme essentiel ? En termes de compétences, un premier constat a été fait : la co-construction s'appuie sur des compétences partagées. Et il est difficile de former des spécialistes de la co-construction de façon isolée, des spécialistes qui porteraient seuls sur leurs épaules le fait de construire à plusieurs alors qu'historiquement, c'est plutôt l'individualisme qui a primé sur l'action collective, solidaire et partagée. Pour celui qui se lance dans la co-construction, la première chose délicate à gérer est en règle générale la confrontation de cultures différentes. Nous avons repéré aussi qu'il y a à la fois des moments d'animation très forts qui sont requis, mais également des moments d'expertises ; il y a donc alternance entre permanence des accompagnements mais aussi gestion et conduite de temps forts, à des moments ponctuels, et ces deux éléments ne relèvent pas des mêmes compétences. Et par rapport à cette notion de culture et de portes d'entrées, il faut savoir s'adapter, il faut comprendre les discours de chacun parce que sous un même vocable, on va avoir plein de significations différentes en fonction de la casquette portée : il y a donc réellement un rôle de traduction des besoins des uns et des autres. Il faut aussi savoir aller chercher les compétences là où elles sont, et cela suppose de bien connaître les partenaires et les acteurs qui interviennent sur l'espace en question, mais aussi de savoir organiser cette mobilisation d'acteurs et de compétences. La dimension relationnelle est donc

essentielle, car c'est précisément cette compétence relationnelle qui chapeautera l'ensemble des compétences sollicitées par le projet de co-construction, et qui sera garante de sa réussite.

Il faut apporter ici une petite précision. La démarche de co-construction n'implique pas que tout est co-construit, par tout le monde, et tout le temps. Il est essentiel de faire la part des choses entre ce qui est du domaine du co-construit, c'est-à-dire ce domaine où nous avons des marges de manœuvres, des compétences, des capacités à agir de manière autonome, et ce qui est du domaine du cadre fixe, calé par des règles qui nous échappent. On ne construit pas toutes les règles : il y en a que l'on construit, il y en a que l'on ne construit pas, et en termes de compétences, il faut savoir se situer entre conflit et coopération, entre règles fixes et autonomie d'initiative et d'action.

B. Quelle attitude adopter en terme d'ingénierie?

La juste attitude à adopter en matière d'ingénierie est délicate à trouver, puisque la démarche de co-construction renvoie à ce que l'on pourrait appeler une démarche de coopétition, c'est-à-dire qu'on est à la fois en compétition à un moment donné, mais on est aussi en coopération pendant le processus de construction, et il faut donc parvenir à trouver le juste milieu entre les deux. En effet, il est à la fois nécessaire d'affirmer sa différence, ses objectifs, qui ne sont pas forcément consensuels pour l'ensemble des acteurs, et d'autres fois on s'appuie sur des recherches ou des actions en coopération, et il faut savoir passer de l'un à l'autre ; les acteurs de la co-construction sont donc en permanence tiraillée entre des situations de compétition et de coopération, et la gestion de cette alternance demande une compétence assez particulière, qui repose à la fois sur la notion de "reliance", et sur la notion de "posture".

▪ La reliance.

La reliance est une compétence qui est en train de naître. Elle renvoie à la capacité non pas à défendre un intérêt mais à mettre en lien, et ceci par le biais de liens plus lâches que les liens habituels, cliniques, institutionnels, corporatistes. Et cette mise en lien des acteurs est d'autant plus délicate qu'elle ne doit pas avoir pour effet d'effacer ou d'homogénéiser les identités de chacun. L'enjeu est que chaque partenaire garde une identité forte mais accepte qu'une partie de la vérité ou du projet soit apportée par d'autres.

Cette reliance doit assurer le lien entre trois pôles différents : l'action locale, le savoir-faire technique, et le savoir-faire politique. Les acteurs de terrain oeuvrent donc dans l'action

locale ; les savoir-faire techniques renvoient à tous les outils à disposition des acteurs de terrain ; et enfin, les élus politiques sont, eux, en situation de porter un certain nombre d'opérations qui vont structurer et donner corps à l'action. Nous avons donc des acteurs de terrain avec des savoir-faire techniques au service de finalités politiques. Ce qui est essentiel en terme d'ingénierie et de co-construction, c'est davantage l'interaction entre ces trois éléments, que la valeur absolue de chacun d'entre eux. Et c'est précisément par le biais de la reliance que l'interaction entre ces trois pôles peut trouver sa consistance et son efficience.

- **La posture.**

La notion de posture est fondamentale quand on parle de co-construction, et plus précisément quand on parle de la capacité d'animation pour la construction d'un projet commun. A quel titre suis-je légitime pour être l'animateur de telle ou telle instance, de telle ou telle modalité de coordination ? Il faut avoir conscience que lorsque l'on est le porte-parole d'un monde avec ses intérêts, notre neutralité est déjà questionnée avant même que l'on ait entamé le dialogue, et ce quelque soit notre sincérité. Un acteur peut être invalidé parce que s'adosse à lui une étiquette particulière. La notion de posture interroge donc chaque acteur, et l'invite à identifier à quel moment il est à la bonne place dans le dialogue et dans la construction, au sein d'un pouvoir qui est distribué. Ceci nécessite de faire la part des choses entre ce qui est du légal et du légitime, du gouvernement et de la gouvernance. Dans cette optique, il a été souligné qu'il existe un grand nombre de chambres d'agriculture où l'expert du développement local est lui-même élu, et il s'adosse donc à lui une certaine connotation politique. Et pour élaborer un projet co-construit et le mettre en œuvre, il ne semble pas sain qu'un acteur mélange son statut d'expert et son statut de politique ; cela ne veut pas dire qu'il n'ait pas son degré d'expertise, mais en terme de statut, en terme de posture ou de compétence décisionnelle, il est nécessaire de clarifier les rôles, et de savoir préciser perpétuellement quelle est la place de l'élu, et quelle est la place du technicien.

Ainsi, être partenaire, c'est une posture d'intervention, être prestataire, c'est une autre posture d'intervention, être maître d'ouvrage, c'est encore une autre posture d'intervention. Toutes sont intéressantes, elles ont des avantages, des inconvénients. Et il est essentiel, à un moment donné, de choisir quelle posture d'intervention on adopte, en fonction de son statut, de son rôle, de ses moyens.

C. Quels objectifs doit atteindre l'ingénierie d'une co-construction ?

▪ L'optimisation du temps.

Dans le cadre d'une démarche de co-construction, le premier objectif que doit atteindre l'ingénierie est un objectif d'optimisation du temps : la co-construction, telle qu'on la voit apparaître, est quelque chose qui est dévoreur de temps. Il faut être économe du temps des uns et des autres, et ce non pas dans le sens d'être avare, mais dans le sens d'un souci d'optimisation de celui-ci. Et avoir, tout au long du travail en commun, ce souci d'optimisation du temps revient à se poser de nombreuses questions : qu'est-ce qui doit être co-construit ? Quels sont les critères qui vont permettre de valider que les modalités de co-construction sont les plus adaptées et les plus économes en temps ?

▪ La neutralité.

Une partie de ces problématiques peut se traiter par l'acquisition de compétences, mais il restera toujours la question de l'appartenance qui devrait être clarifiée indépendamment. Les questions qui se posent ici sont de savoir si l'on fait intervenir quelqu'un qui est extérieur au partenariat pour s'assurer une neutralité nécessaire à l'équilibre de l'action co-construite, et quel indicateur choisir pour vérifier qu'on atteint à cette neutralité. La notion de neutralité renvoie nécessairement à la notion de confiance. Est-ce que la personne à qui a été confié tel travail d'animation ou telle mission va recevoir la confiance des personnes, des interlocuteurs, des acteurs avec lesquels elle va travailler et à qui elle va devoir rendre des comptes ? Si cet élément de confiance n'est pas assuré, la défiance va vite progresser, et paralyser le projet collectif.

▪ La permanence.

Il y a un autre point important qui est la permanence : celui qui anime est quelqu'un qui acquière une légitimité de fait dans ce qui est en train de se construire. Et s'il s'en va, pour quelle que raison que ce soit, il prend une partie de l'expertise et de la dynamique avec lui. Il est donc nécessaire que, dans le cadre cette ingénierie, une instance, un acteur permanent assure la continuité du projet, de la construction, mais assure aussi un rôle de représentation du projet collectif vis-à-vis de l'extérieur.

- **L'évaluation.**

Lorsque le projet est élaboré dans ses grandes lignes, lorsque le cadre général de coopération est fixé entre les acteurs, et que l'action a été entamée, il est nécessaire de développer des systèmes d'évaluation du partenariat, dans sa nature et son fonctionnement, pour réajuster si nécessaire le cadre global de coopération, et cibler des points sur lesquels des efforts doivent être consentis. Nous possédons malheureusement peu cette culture de l'évaluation, et il est essentiel de la développer pour accroître la qualité et la réactivité de l'élaboration de nos projets collectifs.

Un exemple de ressources mobilisées par l'ingénierie : la chambre d'agriculture nantaise.

Jean Noël Chaucesse « Pour moi, représentant d'une chambre d'agriculture, l'ingénierie, c'est quand même le maillon essentiel entre les acteurs de terrain et les politiques, c'est une chaîne de travail. Donc nous nous sommes engagés dans l'ingénierie à faire un certain nombre d'actions pour le compte des agriculteurs et ces actions, par exemple, sont financées à hauteur de 50 % par la Chambre et 50 % par l'agglomération, pour tout ce qui renvoie aux actions d'animation sur le terrain et au repérage des agriculteurs. Certaines actions d'expertise sont financées par l'agglomération à 100 %. Mais c'est écrit dans les règles de fonctionnement du départ. On consacre un mi-temps sur de l'opérationnel pour des actions conduites sur le terrain, un quart de temps pour la vie du partenariat politique et technique. Quelles sont les ressources humaines que l'on mobilise ? Donc on mobilise de l'animation, on mobilise de l'expertise, par exemple du juridique sur l'urbanisme, on mobilise donc de l'ingénierie pour les diagnostics de territoire, avec la question de savoir comment on va s'y prendre pour faire un diagnostic de territoire, on mobilise également de la cartographie, c'est-à-dire des compétences de cartographe. On va mobiliser des conseillers spécialisés de la chambre d'agriculture sur le paysage, donc un architecte-paysagiste, par exemple. On va mobiliser un conseiller spécialisé sur tout ce qui renvoie à l'approche tourisme et la vente directe et tout ceci constitue le mi-temps. C'est important que les chambres d'agriculture se mobilisent et sachent aussi mettre sur la table leur force politique, leur force d'action, et ce n'est pas là, en général que le bas blesse, c'est plutôt par la suite, sur l'organisation de l'activité, dans la mise en œuvre des actions opérationnelles sur le terrain et aussi une clarification sur la mise en œuvre des financements qu'elles apportent dans une opération. Savoir dire que l'on y met tel temps, tel financement public c'est important vis-à-vis de notre

tutelle, vis-à-vis du trésorier payeur général, c'est important vis-à-vis de nos partenaires également et on doit pouvoir l'écrire et le justifier. »

Ainsi, c'est par le biais d'une ingénierie finement élaborée que l'on passera d'une culture de la prescription à une culture du dialogue. Cette ingénierie doit pouvoir permettre que chaque partenaire porte les préoccupations qui lui tiennent le plus à cœur, mais accepte aussi de recevoir celles des autres. C'est avec ce type de cadre coopératif que l'espace de dialogue, c'est-à-dire l'espace mixte où politiques et agriculteurs se retrouvent pour discuter, prendra toute sa valeur ; et c'est sans doute l'élément le plus délicat à mettre en place.

5. Quels financements pour les projets agricoles périurbains ?

Les secteurs périurbains ont souvent été délaissés par les fonds européens. Ce territoire hybride, entre urbain et rural, s'est longtemps trouvé hors zonage des aides européennes.
Mais aujourd'hui, la frontière entre les financements réservés à l'urbain et les financements réservés au rural est moins fortement marquée qu'elle ne l'était il y a dix ans.

A. Quels fonds sont mobilisables pour le territoire périurbain ?

- **L'Europe.**

Avant de rentrer davantage dans le détail des fonds européens, il a été rappelé que la période actuelle était la période de préparation de programmation de 2007-2013. Tout d'abord le FEADER, le fond européen agricole pour le développement rural ; il a été rappelé qu'il n'y avait plus de zonage donc l'espace périurbain n'est pas exclu du FEADER, et que d'ailleurs non seulement il n'est pas exclu mais en plus il a été particulièrement bien pris en compte dans le plan stratégique national, les axes 1 et les axes 2 sont à destination de tous les agriculteurs y compris dans l'espace périurbain ; l'axe 3 relatif aux patrimoines naturels de la qualité de vie permet de soutenir des stratégies de développement local, stratégies qui peuvent être abondées par les autres collectivités, notamment les communautés on a parlé également .

Pour le fond LEADER, c'est actuellement que se prépare l'appel à projet pour la 4ème génération du programme, et il a été affirmé que les territoires périurbains pourront d'avantage postuler à ce programme LEADER. Le troisième volet, c'est le FEDER qui permet le soutien et la valorisation du patrimoine culturel et agricole, et nous pensons notamment aux sites NATURA 2000.

- **La région.**

Le cas des régions a été abordé, mais la nature de l'intervention des régions est apparue comme assez flou, sauf indirectement par le soutien des politiques de pays. La région Ile de France est assez pionnière dans le soutien à l'agriculture et aux espaces ouverts périurbains ; elle donne par exemple des aides directes à des agriculteurs qui peuvent paraître marginale (le vice-président de la région a affirmé que le rapport entre ce que les agriculteurs de la région reçoivent de la PAC et ce qu'ils reçoivent de la région est de 1 à 100, l'aide directe de la région est donc très limitée), mais elle s'implique beaucoup pour la sauvegarde des espaces agricoles périurbains à travers le SDRIF.

- **Les départements, les agglomérations, les communautés.**

Les départements vont devenir des acteurs de premier plan sur les périmètres d'intervention. Le cas des agglomérations a été abordé, et nous avons eu une restitution de l'enquête Terres en ville sur le financement des agglomérations pour l'agriculture périurbaine ; il a été rapporté que, soit le financement est très ponctuel, soit on arrive à lire dans le budget de l'agglomération une ligne agricole adosser à une charte agricole, ou bien encore que l'intervention financière auprès de l'agriculture est noyée dans les masses plus globales et que tout ça n'est pas facile à observer et à prendre en compte. On a tout de même souligné que les communautés étaient des partenaires particuliers, privilégiés pour mettre en œuvre un projet agricole périurbain.

- **L'idée d'un nouveau fonds.**

Une idée novatrice a été évoquée, celle de créer un nouveau fond à destination agricole, un fond qui permette d'apporter du soutien aux activités agricoles périurbaines, par un prélèvement sur les transactions foncières. C'est un fond qui doit être géré et qui sera géré s'il existe en partenariat entre les chambres d'agricultures, les collectivités territoriales, sous l'autorité bien entendu de la légalité préfectorale. Il faut s'assurer d'avoir les possibilités juridiques d'alimenter ce fond de solidarité à l'activité agricole .Le système en France, tel

qu'il est, est très favorable aux propriétaires, ce qui est tout à fait original en comparaison avec d'autres pays, et il parait urgent de rééquilibrer les choses.

B. Zoom sur les fonds européens.

Nous sommes en ce moment en pleine période de préparation et de programmation des fonds européens pour 2007-2013. Les fonds qui nous intéressent principalement sont le FEADER, qui s'attache à soutenir les politiques de développement rural, mais aussi le FEDER et le FSE, qui renvoient à toutes les politiques de cohésion européenne, et pour lesquels les territoires périurbains peuvent être éligibles.

▪ Le FEADER

Le FEADER est la politique de développement rural du deuxième pilier de la PAC. Suite à une volonté européenne de regroupement des fonds et de simplification du système d'aides, le FEOGA orientation, et le FEOGA garantie, que nous avons connu sur la période 2000-2006, ont été regroupés en un seul fond. Autre nouveauté, il n'y a plus de zonage. En effet, « la politique de développement rural cofinancée par le FEADER a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire hexagonal pour autant qu'elle soutienne les activités agricoles, sylvicoles, agro-alimentaires ou en lien avec l'espace rural », ce qui veut dire que le périurbain n'est pas exclu. Par ailleurs, dans toute la réflexion stratégique qui a précédé la programmation à venir, autant au niveau européen que national, le périurbain est intégré au moins dans les éléments de diagnostic au monde rural. Au niveau européen, les orientations qui ont prévalu à la programmation de ce FEADER ont notamment été inscrites dans le RDR ou les orientations stratégiques communautaires ; au niveau national, cela a été traduit par un plan stratégique national (PSN) ; l'Etat a défini sa stratégie, et a mis en avant trois priorités pour le développement rural : améliorer la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture, préserver un espace rural agricole et forestier varié et de qualité, et maintenir, développer l'attractivité des territoires ruraux. Ces trois priorités sont donc les trois colonnes qui composent le FEADER. Quelques chiffres : le programme de développement rural au niveau hexagonal représente 5 milliards d'euros environ ; à l'intérieur de cette somme, seulement 4 milliards d'euros en réalité sont disponibles car 1,1 milliards d'euros ne serviront qu'à honorer des engagements déjà pris.

Notons aussi qu'au sein des mesures qui sont présentées ici selon ces trois axes, il y a des mesures nationales, comme par exemple la PHAE (l'ancienne prime à l'herbe), ou

l'ICHN (indemnité compensatrice des handicapes naturels) pour les zones de montagnes ; c'est une mesure nationale avec des fonds propres et cela représente 2,3 milliards d'euros. Il reste donc pour les mesures qui seront programmées au niveau régional cette fois-ci, et qui nous intéresse plus particulièrement, 1,7 milliard d'euros. Il faut savoir que dans ces mesures que l'on va programmer au niveau régional, il y en a qui relèvent des trois axes, et certaines ont des cahiers des charges particulièrement bien établis au niveau national : il y a par exemple, au titre de la compétitivité, ce qu'on appelle le PMBE, plan de modernisation des bâtiments d'élevages, ou encore le plan végétal environnement. Ce plan végétal vient de démarrer en 2006, et il se poursuivra sur 2007-2013 ; le but est de fournir une aide aux investissements à caractère environnementaux dans les exploitations agricoles, autant pour répondre à des enjeux de qualité de l'eau sur les phytosanitaires, sur la maîtrise des intrants, la fertilisation, que pour la maîtrise des prélèvements en eau, l'irrigation… En somme, il apparaît que ce dispositif offre des possibilités de souplesse régionale, des possibilités, pour les collectivités, de définir leurs propres enjeux où elles peuvent intervenir seules… Concrètement, une région pourrait très bien mobiliser le plan végétal pour aider les investissements dans les exploitations agricoles autour de l'énergie, ce qui aujourd'hui n'est pas un enjeu retenu dans le dispositif national.

Ainsi, la problématique du périurbain est donc prise en compte dans l'état des lieux, et la stratégie du PSN, mais elle ne fait pas l'objet de mesures spécifiques ; cependant toutes les mesures proposées sont mobilisables dans le territoire périurbain : toutes les mesures qui relèvent de l'axe 1, de la compétitivité, la modernisation des exploitations agricoles, ainsi que celles qui relèvent de l'axe 2, c'est-à-dire les actions agro-environnementales, qui s'adressent avant tout à un public agricole où qu'il soit… Par contre il y a une spécificité pour toutes les mesures qui relèvent de l'axe 3, la diversification de l'économie et la qualité de vie en milieu rural. C'est, à priori, au sein de cet axe-là que l'on trouvera les mesures les plus intéressantes pour apporter des solutions aux problématiques en milieu urbain. Ceci dit, et contrairement au deux premiers axes, ce ne sont pas des mesures qui s'adressent uniquement aux agriculteurs.

Quelles sont ces mesures qui intéressent directement le territoire agricole ? La première est la mesure 311 : elle traite du soutien à la diversification de l'activité des agriculteurs vers des activités non agricoles, et elle constitue une exception puisque là, seul le public agricole est éligible. Une autre mesure qui peut aussi être mobilisée est la 313 ; elle renvoie à la promotion des activités touristiques. Ici, les bénéficiaires sont les collectivités locales, les chambres consulaires, les associations, et cette mesure vise à soutenir la promotion des offres de services touristiques sur un territoire. Il y a également dans cet

ensemble de mesures un volet sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine rural ; là encore les bénéficiaires sont les collectivités, chambres consulaires ou associations, et elle ne concerne pas directement les agriculteurs, mais indirectement, parce que au sein de celles-ci, il y a la possibilité de conduire des actions de restauration du paysage rural (exemple en Bretagne : BRISE BOCAGE). Dernière mesure, et non pas la moindre, c'est la 341 : elle renvoie au soutien en stratégie de développement local, et vise à aider certains territoires à conduire des stratégies de développement, à les faire connaître, éventuellement à former des agents, et à animer cette démarche territoriale. En fait, cette mesure s'adresse à des territoires qui ne seraient pas suffisamment organisés pour prétendre à Leader (ou qui auraient postulé à leader mais qui n'auraient pas été reçus). Elle peut permettre la conduite de tout type de projet, de réflexion, sur un territoire périurbain, concernant le foncier, l'offre de services par les agriculteurs...

- **LEADER**

Le financement Leader est transversal, et complémentaire des financements que nous venons d'évoquer. Il a été impulsé au niveau européen pour permettre d'accompagner des territoires, organisés cette fois-ci, qui sont sélectionnés sur des critères de qualité de leur organisation et surtout de qualité de leur réflexion stratégique, et ils sont, une fois élus, bénéficiaires d'une dotation globale qui leur permet de mettre en œuvre leur politique, de soutenir leurs actions qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie qu'ils ont défini. Cette démarche renvoie finalement à la notion de gouvernance locale, de développement rural local, et cela permet donc à un territoire de conduire sa politique de développement rural à son échelle, de définir les actions qu'il soutient. Cette démarche repose sur un partenariat public – privé : il faut au moins dans les instances 50% de représentants associatifs ou socio – professionnels (dont les agriculteurs), et 50% d'élus. Il y a ici une exigence forte en matière de coopération, autant au niveau national que européen, et de transfert des acquis vis-à-vis de tous les autres agents du développement.

Jusqu'à présent, le périurbain était exclu de Leader, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Rien n'interdit que les territoires périurbains postulent, mais des règles spécifiques sont en train d'être définies ; jusqu'ici en effet, les textes indiquaient que les territoires pouvant bénéficier du soutien Leader doivent faire de préférence plus de 5 000 habitants et moins de 150 000 habitants, d'où la nécessité d'intégrer des règles spécifiques pour les territoires périurbains. Quoi qu'il en soit, il faut retenir que ces territoires peuvent

maintenant prétendre à postuler à Leader (ce sont notamment les pays, les PNR qui sont encouragés à postuler, mais cette liste n'est pas limitative), et il y a une capacité de soutien financier à une dizaine de territoires.

- **Le FEDER.**

Le Feder est le fond européen qui répond à un objectif de politique de cohésion européenne, par le biais de la compétitivité et de l'emploi. Contrairement au FEADER, ce n'est pas un fond principalement dédié au développement rural , il concerne également les villes, les grandes infrastructures… Ceci dit, il y a des mesures qui peuvent être mobilisées en complément, sur les territoires Natura 2000 notamment, pour financer des infrastructures ou de l'animation, autour de la qualité de l'eau, financer des actions, pour les volets non agricoles, autour de la valorisation du patrimoine naturel et culturel en milieu rural… Mais il y a aussi des mesures plus spécifiques qui n'existaient pas jusqu'à lors, et qui peuvent intéresser des territoires périurbains, notamment le soutien à des projets concernant la prévention et la gestion globale des risques, concernant le développement des économies d'énergie et des énergies renouvelables…

- **Les FSE.**

Le fond social européen renvoie au soutien de toutes les actions qui s'intéressent à la formation et à l'emploi. On sait aujourd'hui que la France n'a pas été suffisamment consommatrice de ces fonds ; il est nécessaire que des projets soient montés, des projets pour lesquels il puisse y avoir des retours intéressants sur l'agriculture, par le biais de l'emploi, de la formation ; on pense notamment aux formules associatives, et à tout ce qui concerne l'agriculture sociétaire.